




Conseil municipal du 27 novembre 2023
Délibération n°92-23
Objet : Modification du tableau des effectifs

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le 
ID : 069-216901413-20231127-D92_23-DE

Date de convocation : 21/11/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Dominique HAZOUARD

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Julie GUINAND-BOIRON- Sophie PIVOT –Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Véronique ZIMMERMANN a donné pouvoir à Anne-Laurence OLTRA.

Jean-François FONTROBERT a donné pouvoir à Patrick BERRET.

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Ainsi, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, le comité technique est obligatoirement saisi pour avis.

II. LA PROPOSITION

Il est proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Filière Police Municipale	
Dans le cadre de la création du service Police municipale, il convient de créer 1 poste au grade de brigadier-chef principal à temps complet pour le recrutement d'un agent par voie de mutation	
Suppression	Création
	1 poste brigadier-chef principal TC

Filière Animation

Suite au départ par voie de mutation d'un agent responsable de site périscolaire, une réorganisation du service périscolaire a été nécessaire.

Il convient de supprimer le poste d'animateur (catégorie B) et de créer 2 postes d'adjoints territoriaux d'animation à temps complet.

Les 2 postes d'adjoints territoriaux d'animation à temps non complet (30 h) sont à supprimer.

Suppression	Création
1 poste d'animateur TC 2 postes d'adjoints d'animation TNC (30h)	2 postes d'adjoints d'animation TC

Filière Technique

Suite à l'obtention du grade d'ingénieur par la voie de la promotion interne du directeur des services techniques, il convient de créer un poste à temps complet au grade d'ingénieur.

Suite à l'obtention du grade de technicien par la voie de la promotion interne du responsable du centre technique municipal, il convient de créer un poste à temps complet au grade de technicien.

Suppression	Création
	1 poste d'Ingénieur TC 1 poste de Technicien TC

Après avis favorable du Comité Social Territorial du 10 novembre 2023 ;

La commission *Ressources* réunie le 13 novembre 2023 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce rapport.

III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Anne-Catherine VALETTE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs.

Mornant, le 27 novembre 2023.

Le Maire,

Renaud PFEFFER.